



Alternance & Initiatives citoyennes
de gauche & écologistes



Lettre d'information AIMEyLAN n°18 – décembre 2015

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre

Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre des élus d'AIMEyLAN rend compte du conseil municipal du 14 décembre 2015.

Le 14 décembre dernier nous présagions un conseil municipal difficile et nous avons sollicité votre présence. Vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions.

Face à notre détermination, le maire s'est vu contraint de proposer une délibération pour que la commune se porte partie civile dans l'affaire Tardy. Malgré un vote unanime du conseil, la majorité reste dans le déni et le système dénoncé perdure.

Unanimité du conseil pour que la commune se porte partie civile dans l'affaire Tardy

Le maire a tout d'abord refusé de porter à l'ordre du jour la délibération sur le sujet. Il a estimé que la jurisprudence empêchait le conseil municipal de délibérer et qu'il était seul à même de pouvoir ester en justice au nom de la commune.

Cette [délibération](#), que vous pouvez retrouver sur notre site, aurait engagé la commune dans la procédure pénale qui sera jugée par le tribunal de Grenoble le 9 février prochain. Selon la presse, Mme Tardy, notre ex-maire, aurait avantagé le cabinet d'architecture de son mari sur des affaires immobilières à Meylan et va être jugée pour prise illégale d'intérêt. Selon le code pénal, elle est passible de 5 ans de prison et de 500 000 euros d'amende.

Face à ce refus, nous avons finalement proposé au maire de voter à bulletin secret pour que le conseil donne un avis sur l'opportunité ou non de se porter partie civile au nom de la commune.

En effet, il est possible que la commune ait subi un préjudice dans cette affaire. En se portant partie civile elle pourra faire valoir ses droits, avoir accès au dossier et être représentée par un avocat pour défendre ses intérêts et demander réparation en cas de préjudice. **La question sera de savoir si le fait d'avoir favorisé le cabinet d'architecture Tardy a engendré un surcoût pour la commune lors de ces opérations immobilières.**

C'est à l'unanimité, avec 31 voix, que le conseil s'est exprimé favorablement pour que la commune se porte partie civile. Il en va maintenant de la responsabilité du maire de faire les démarches nécessaires pour prendre en compte cet avis unanime et de ce souhait porté par tous les élus.

Après la censure de nos expressions politiques, la censure de nos questions !

A la fin du conseil municipal se déroule le temps des questions.

La question sur la censure des [expressions politiques](#) des 2 groupes d'opposition a reçu une réponse fautive d'un point de vue du droit et méprisante d'un point de vue de la démocratie. Mme

Lecoeur, directrice de la publication du journal municipale, a présenté nos expressions comme des textes pénalement condamnables, mettant en cause des personnes.

Cette [censure](#) fait partie du plan d'opacité de la majorité pour cacher l'affaire Tardy aux Meylanais, pour étouffer les autres affaires d'arrangements et de conflits d'intérêts de certains autres élus. Le droit à l'information des Meylanais est bafoué.

Le maire a interdit les débats que la réponse de Mme Lecoeur a suscités. Il en a profité pour lever la séance en ne répondant pas aux trois dernières questions.

- Pourquoi [la voiture de service « du maire »](#) a-t-elle fait 60 000 km en 1 an et demi ?
- Pourquoi le [maire Guiguet n'a-t-il pas radié le citoyen Guiguet illégalement inscrit sur les listes électorales?](#)
- Y-a-t-il eu mise en concurrence des [entreprises de conjoints d'élues travaillant pour la commune?](#)

Dans la semaine suivant le conseil, les élus d'AIMÉylan ont demandé au Maire une réponse écrite à ces trois questions. Aura-t-il le courage politique de donner des éclaircissements à ces trois « affaires » ou maintiendra-t-il une chape sur ce système Tardy ?

Le projet urbain « Malacher Nord » bien parti.

Le lancement du projet de renouvellement urbain le long de l'avenue du Granier à proximité de la place des Tuilleaux a été voté à l'unanimité. Ce projet comprend de nombreux volets avec une refecton de l'avenue du Granier, l'intégration du bus en site propre, une zone commerciale de 1000 m², une bonne proportion de logement social, une volonté d'apaisement du trafic routier à cet endroit, une intégration du bâti dans le respect du paysage. Ce projet s'est construit dans la concertation avec un groupe de travail piloté par Mme Hanna, adjointe à l'urbanisme qui a su écouter les habitants, les commerçants et les associations et fait évoluer le projet favorablement. Nous soutenons aussi fortement ce projet à la Métro qui va être en charge de la voirie et des déplacements. [Lire notre intervention sur notre site](#)

Armement de la police municipale

C'est un sujet délicat et complexe que celui de l'armement de la police municipale. Annoncé dans un premier temps comme moyen de combattre le terrorisme, il s'agit plutôt maintenant d'un souhait d'assurer la sécurité des policiers et d'augmenter leur autorité.

Chaque conseiller a voté selon sa conscience et ses convictions, pour notre groupe 5 contre et 2 abstentions.

Aujourd'hui nous déplorons que la politique de prévention régresse dans notre commune, l'armement et la vidéosurveillance de ne répondant pas à ce besoin. [Lire notre intervention sur notre site](#)

Prochain conseil municipal le lundi 8 février, 18h30.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>